

Compte d'accès au réseau OPSGuest (accès de 8 heures)



Renseignements importants concernant le compte d'accès au réseau OPSGuest de 8 heures

Il est recommandé aux avocats d'utiliser le processus de demande d'ouverture de compte pour une durée de 6 mois afin de faciliter leurs affaires judiciaires. Toutefois, il est possible d'utiliser le service d'accès au réseau Wi-Fi OPSGuest avec un compte de 8 heures qui est parrainé si les identifiants du compte de 6 mois ne sont pas disponibles avant votre date d'audience.

Le service est principalement mis en place pour soutenir les entrepreneurs qui travaillent dans les bâtiments gouvernementaux et qui peuvent avoir besoin du service Wi-Fi sur place. Ces personnes sont parrainées par la partie qui a retenu leurs services ou qui supervise les travaux effectués.

Demande d'accès à un compte du réseau OPSGuest pour 8 heures

Trouvez le signal du réseau Wi-Fi OPSGuest sur votre appareil et cliquez dessus pour vous connecter. Après avoir cliqué sur le signal du réseau Wi-Fi OPSGuest, vous serez invité à envoyer une demande de parrainage à une adresse électronique « @ontario.ca ».

Dans certains cas, le personnel du tribunal peut être en mesure de parrainer ces demandes si elles sont formulées bien avant l'audience (environ une heure). Une fois que le parrain a approuvé la demande, un courriel est envoyé au demandeur avec ses identifiants de connexion. Ce compte parrainé ne peut être utilisé que pour une période de 8 heures. Le demandeur devra soumettre une nouvelle demande chaque journée consécutive.

Veuillez noter qu'aucun soutien technique ou par le personnel n'est disponible pour l'utilisation de ce service.